

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS DE DOTATION CinEsav 2023

### 1 – Préambule.

Le fonds de dotation a comme objectifs de participer et d'accompagner la diffusion et le développement des études, des recherches, des pratiques et de la fabrication audiovisuelles et cinématographiques, d'améliorer la visibilité et de renforcer l'image de marque de L'Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel (E.N.S.A.V.), école et composante de l'Université Jean Jaurès de TOULOUSE, de faciliter le parcours de ses étudiants dans leurs études, pratiques et recherches, par exemple en leur octroyant des bourses (films de fin d'études) et en permettant l'achat de matériel de l'E.N.S.A.V.

### 2 - Fonctionnement interne du fonds.

#### 2.1 Conseil d'administration

##### **Bureau :**

- 1) Jean Louis DUFOUR : Président (Administrateur)
- 2) Isabelle LABROUILLERE : Vice-Présidente (Administratrice)
- 3) Hubert GUIPOUY : Trésorier (Administrateur)
- 4) Alain MIQUEL : Secrétaire (Administrateur)

##### **Fondateurs :**

#### **APMP**

Forme Juridique : **Association**  
Représentant légal : **Alain MIQUEL**

## **MASTER FILMS**

Forme Juridique : **SA à conseil d'administration**  
Représentant légal : **Bernard BIREBENT (PDG)**

## **ENTREPRISE MALET**

Forme Juridique : **SA**  
Représentant légal : **Loïc Taulemesse (Directeur de développement)**

## **SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION**

Forme Juridique : **SAS**  
Représentant légal : **Eric LAFFONT (Directeur général délégué)**

## **VEO MURET**

Forme Juridique : **SARL**  
Représentant légal : **Jean VILLA (Mandataire)**

## **BÂTON ROUGE**

Forme Juridique : **SARL**  
Représentant légal : **Pierre-André BELIN (Directeur de production)**

### **3 - Rapports du fonds avec les tiers.**

En 2023, le Fonds de dotation CinEsav a continué d'accompagner les actions des étudiants de l'Ensav grâce aux Bourses, mais également la participation à des festivals nationaux et internationaux ainsi que l'accès à des plateformes destinées au partage et au visionnage de vidéos.

En 2024, la volonté du Fonds de dotation CinEsav est de doubler le nombre de bourses à destination des étudiants mais également de permettre la mise en place de séminaires pour débattre de l'avenir de la formation universitaire des métiers du cinéma.

#### **3.1 Les actions de communication et relations publiques menées par le fonds**

CinEsav a co-financé la participation de l'Ensav au festival de Cannes pour un montant de 1569 euros.

#### **3.2 Liste des partenaires du fonds**

Le partenaire principal du Fonds de dotation est **l'Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel - ENSAV**. Le fonds de dotation CinEsav a été créé pour aider l'école et ses étudiants.

Les autres partenaires du fonds de dotation sont :

- L'Entreprise Spie Batignolles Malet
- Le Groupe La Dépêche du Midi
- La société Master Films
- La société Bâton Rouge
- Les cinémas Véo
- La société AKTIS
- Caisse d'épargne

#### 4 - Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants.

CinEsav a cofinancé 6068 euros en faveur d'actions d'étudiants.  
Cette somme se décompose ainsi :

- ➔ Six bourses de films de fin d'études : 2400 euros
- ➔ Participation des étudiants au Festival de Cannes : 1569 euros
- ➔ Le financement de la chaîne vimeo destinée à l'exposition des travaux de films de fin d'études pour 574,80 euros.
- ➔ Petits équipements : 668 euros
- ➔ Location de logiciels : 613,19
- Prise en charge de frais d'inscription : 243 euros

#### 5 - Liste des libéralités reçues (Dons et legs).

Les conventions de mécénat sont à hauteur de 19 300€ cette année contre 17 500€ l'an dernier. Aucun dons reçus cette année contre 5 000€ en 2022.

Les autres achats et charges externes représentent 24 563€ en 2023 (22 489€ l'an dernier).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi un solde négatif de -7 540€ contre -3 279€ à la dernière clôture.

Le résultat exceptionnel représente 2000€ contre 3 000€ l'an dernier.

Le total des produits est ainsi de 21 300€ contre 25 500€ en 2022 et 26 840€ de charges contre 25 779€ en 2022, faisant apparaître une perte de -5 540€ contre -279€ en 2022.

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT DU DON</b>
<b>Spie Batignolles Malet</b>	7000
<b>VEO</b>	1000
<b>OMBRES BLANCHES</b>	2000
<b>Prophot</b>	2500
<b>ID CINE</b>	1000
<b>MASTER FILMS</b>	800
<b>CEMP</b>	5000
<b>TOTAL</b>	<b>19300 €</b>

## 6 - Commentaire – Bilan.

- Le total de bilan représente 2 785€ contre 9 089€ en 2022.
- Les immobilisations nettes représentent 125€ contre 2 402€ l'an dernier.
- L'actif circulant est de 2 660€ en 2023 et 6 687€ en 2022.
- Les dettes représentent 4 952€ contre 3 716€ en 2022.
- Les capitaux propres en 2023 deviennent négatifs avec -2 167€ contre 5 373€ au 31/12/2022.

## 7 – Perspective d'avenir et continuité d'exploitation

Les comptes 2023 font apparaître des capitaux propres négatifs. Toutefois les perspectives de l'exercice 2024 font apparaître une continuité d'exploitation par une maîtrise des charges fixes et un encaissement à date d'un montant de 18 200 €.

SPI BATIGNOLLES MALET	7 000
LA DEPECHE DU MIDI	500
RESTAURANT LE PARISIEN	1 000
BISTROT DE L'OPERA	200
PROPHOT	2 500
OMBRES BLANCHES	3 000
CEMP	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 200 €</b>